

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U  
10 D'UTTROVI DI U 2019

N° 2019/M2/12

**MUZIONI**  
**(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

**DEPOSEE PAR : Alexandra BISCHOF**

**OBJET : Mise en place d'un dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire**

**VU** la motion numéro 2019/02/073 portant sur la lutte contre le harcèlement scolaire adoptée à l'unanimité à l'Assemblée de Corse lors de la session du 26 et 27 Septembre 2019

**CONSIDERANT** que le harcèlement scolaire est bien présent au sein de l'ensemble de nos établissements.

**CONSIDERANT** que ce phénomène touche également le personnel ainsi que les enseignants des établissements.

**CONSIDERANT** que les établissements scolaires ne sont actuellement pas aptes à prévenir ce type de phénomènes, ne disposant pas de moyens suffisants en vue de prévenir le harcèlement scolaire.

**CONSIDERANT** qu'en l'état, d'autres problématiques peuvent susciter également un suivi psychologique comme le décrochage scolaire ou encore l'isolement.

**CONSIDERANT** que la face cachée de l'école nécessite une étude axée sur le contexte scolaire ainsi que sur l'engagement de l'élève.

**CONSIDERANT** qu'il est coutume en Corse de favoriser et conserver un lien social fort entre les générations.

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU**

**DEMANDE** à ce que l'Assemblée de Corse se saisisse de cette problématique dans le but de créer des groupes de travail à cet effet au sein de l'ensemble des établissements scolaires incluant les associations concernées.

**DEMANDE** que les équipes éducatives ainsi que l'ensemble du personnel œuvrant au bon fonctionnement des établissements soient formés et sensibilisés sur ce sujet.

**DEMANDE** que des psychologues scolaires soient mis à disposition dans les écoles du rural.

**DEMANDE** la mise en place d'un système d'accompagnement psychologique dans l'ensemble des écoles du premier et du second degré.